

Quel projet pour le territoire rural? : réflexions à partir des études pilotes de Lavigny et Thierrens (VD)

Autor(en): **Prèlaz-Droux, R.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Geomatik Schweiz : Geoinformation und Landmanagement = Géomatique Suisse : géoinformation et gestion du territoire = Geomatica Svizzera : geoinformazione e gestione del territorio**

Band (Jahr): **102 (2004)**

Heft 10

PDF erstellt am: **10.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-236171>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Quel projet pour le territoire rural?

Réflexions à partir des études pilotes de Lavigny et Thierrens (VD)

Les communes rurales sont confrontées à des problèmes multiples et complexes, qui exigent souvent des solutions intégrées et coordonnées. Elles sont également confrontées à l'application de lois et de procédures complexes et pas toujours bien harmonisées. La maîtrise du développement territorial communal nécessite ainsi des compétences managériales éprouvées, une forte capacité de synthèse et, souvent, une patience à toute épreuve. Dans ce contexte, la tentation d'y aller au cas par cas est grande et somme toute bien compréhensible.

Die ländlichen Gemeinden stehen einer Vielzahl komplexer Probleme gegenüber, die oft integrierte und koordinierte Lösungen erfordern. Sie sind ebenfalls mit der Anwendung von komplexen und nicht immer gut abgestimmten Gesetzen und Abläufen konfrontiert. Die Steuerung der Raumentwicklung erfordert deshalb bewährte Managerqualitäten, eine starke Synthesefähigkeit und oft eine grosse Dosis Geduld. Unter diesen Bedingungen ist die Versuchung oft gross und gut verständlich, fallweise vorzugehen.

I comuni rurali sono confrontati a molteplici problemi che richiedono spesso delle soluzioni integrate e coordinate. Essi sono pure confrontati all'applicazione di leggi e procedure complesse, non sempre ben armonizzate. La gestione dello sviluppo territoriale comunale necessita quindi di comprovate competenze manageriali, di una marcata capacità di sintesi e, spesso, di grande pazienza. In questo contesto, c'è una grande tentazione, del tutto comprensibile, di procedere caso per caso.

espaces et des infrastructures publiques, de l'éventuelle légalisation d'une zone agricole spéciale située à proximité, de la remise en état du cours d'eau traversant le village en lui redonnant l'espace nécessaire, de la création d'un bassin de rétention ou d'une zone inondable, de la mise en place d'un réseau écologique OQE, de la réfection de certains tronçons de chemins ou de collecteurs, etc.?

La gestion du développement territorial et le maintien des dynamiques locales tant économiques, qu'écologiques et sociales, nécessitent donc une vision intégrée et à long terme, mais aussi la maîtrise des procédures permettant sa mise en œuvre. Les améliorations foncières ont là un rôle déterminant à jouer. C'est dans cette optique que le service vaudois des améliorations foncières participe activement à la révision du plan directeur cantonal afin que ce dernier intègre des instruments adéquats destinés aux collectivités locales pour leur permettre d'élaborer un véritable projet territorial, mais aussi, et peut-être surtout, pour assurer le suivi et la maîtrise de la réalisation de tels projets.

Le projet territorial s'accompagne donc forcément d'un plan d'action (coordination des procédures) et d'un plan écono-

R. Prélaz-Droux

Ce type de gestion du territoire mène toutefois le plus souvent à des impasses dont il est alors bien difficile de sortir. Combien de projets refusés, d'études sans effets, de zones à bâtir légalisées mais non réalisées, d'exploitations agricoles bloquées dans leur développement? Mais comment répondre à une demande spécifique de construction de serres nécessitant la légalisation d'une zone agricole spéciale sans prêter les autres exploitants agricoles? Et comment gérer ensuite la prise en charge des coûts découlant de l'adaptation des équipements dont la nécessité s'impose souvent après la construction de l'installation? Peut-on seulement décider sur la localisation d'une nouvelle zone à bâtir indépendamment de la gestion des

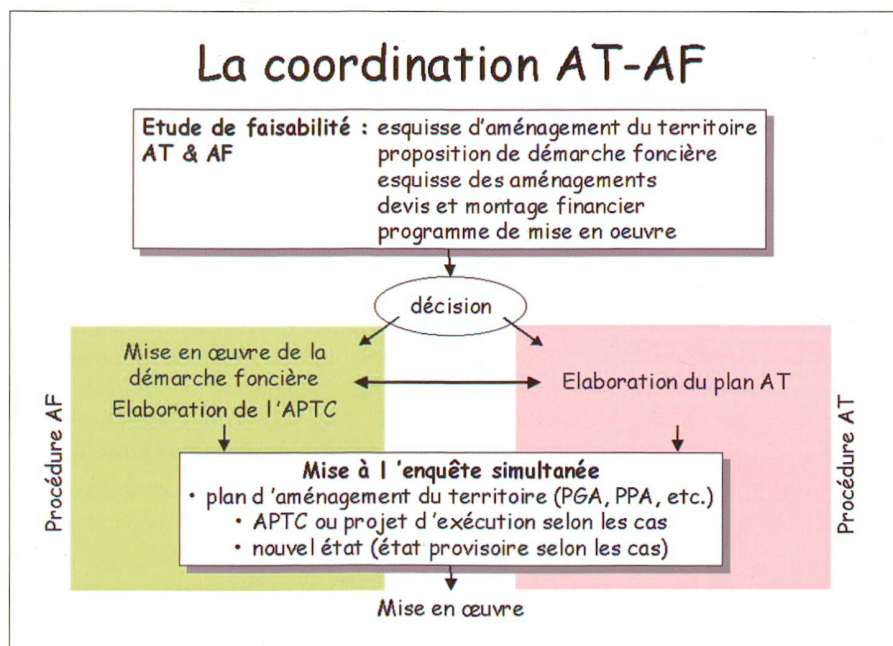


Fig. 1: La coordination AT-AF.



Fig. 2: Lavigny (VD).

mique (montage financier). Il ne doit pas figer un état futur, mais au contraire être prospectif et contribuer à la maîtrise, par la collectivité locale, des situations présentes et futures. Il doit bien évidemment inclure l'espace agricole, à défaut de quoi l'agriculture sera la grande perdante de l'opération, trop souvent réduite alors à ce qui reste quand on a fait tout le reste. Elaborer un tel projet n'est toutefois pas œuvre facile! Cela nécessite d'apporter des réponses à des questions de société aussi fondamentales que: quelle agriculture voulons-nous, ou quel paysage souhaitons-nous?

C'est dans ce contexte que le canton de Vaud a lancé trois études pilote dans trois communes confrontées à des problématiques et des contextes territoriaux différents: un espace périurbain, un espace agricole «traditionnel» et un espace de plaine confronté à une forte augmentation des cultures sous serre et hors-sol. Leur objectif est d'explorer des pistes nou-

velles et d'apporter des idées novatrices dans le débat sur le devenir de l'espace rural. Elles sont toutefois confrontées à la difficulté d'être novatrices tout en respectant le cadre légal actuel, puisqu'elles doivent déboucher sur des solutions réalisables à court terme.

Ces études se sont basées sur la coordination des procédures AT et AF introduite dans les lois cantonales respectives en 1998. Elles ont utilisé l'étude préliminaire AF comme instrument de référence pour proposer une démarche originale. Celle-ci porte sur l'élaboration conjointe d'une esquisse d'aménagement du territoire, d'une proposition de démarche foncière, d'une esquisse des aménagements à prévoir, d'un devis avec montage financier et d'un programme de mise en œuvre assurant la coordination des différentes procédures à entamer. Ces études ont été couplées avec une analyse d'utilité permettant d'élaborer un système d'objectifs de manière participative

Etude de faisabilité: déroulement

Phase A: Diagnostic, besoins et contraintes

- développement communal
- agriculture
- état foncier
- état de l'équipement et des infrastructures
- protection de l'environnement
- nature
- paysage

Phase B: Elaboration des solutions AT et AF

- 1^{ère} séance avec les propriétaires

Phase C: Etude de la ou des variantes retenues

Phase D: Consultation des services

- Consultation publique
- 2^{ème} séance avec les propriétaires

avec la population et d'évaluer comment le projet territorial ainsi élaboré répond aux objectifs et besoins exprimés.

L'exposé présentera les résultats principaux de deux de ces études actuellement en cours de finalisation, les premières orientations qui s'en dégagent en vue d'un aménagement de l'espace rural revisité, ainsi que le rôle et les apports des améliorations foncières dans le développement du territoire.

Roland Prélaz-Droux
Chef du service des améliorations foncières
Département des infrastructures (DINF)
7, place du Nord
CH-1014 Lausanne
roland.prelaz-droux@saf.vd.ch